

# SNTRS Informations

# CGT

**Bulletin de Liaison**

**du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –**

Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL — Périodicité : autre - C.P. n°0904S05391 —

Directeur de Publication : Annick KIEFFER — 7, rue G.Môquet 94801 VILLEJUIF

Tél. 0149 58 35 85 — Télécopie 01 49 5835 33 — Courrier Electronique : sntrs-cgt- ch@vjf.cnrs.fr

N° 6

14 juillet 2003

1 euro.

Bulletin élaboré par le Bureau du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

Spécial Chercheurs

Syndicalisme Recherche

Le bureau du secteur chercheurs du SNTRS-CGT : Jean-Michel Biquard, Janine Cohen, Françoise Courtin, Michel Gruselle, Bernard Krust, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, Martine Pomerance, Laurent Tassan-Got.

## SOMMAIRE

Pages 1-2 Edito : Quelle recherche ? Quelle société ? Pages 2-3 : Quel avenir pour la recherche publique ? Page 3 : Retraite : les jeunes chercheurs sont particulièrement menacés. Page 4 : Après la guerre en Irak quelle recherche en Europe ? Pages 4-6 : Tribune : le nucléaire pour le futur. Pages 6-7 : Le scandale SAFIR. Page 7 : Le Conseil Stratégique pour l'Innovation(CSI) Pages 8-10 : Pour les jeunes scientifiques l'heure est à l'action collective.

## EDITO

### Quelle recherche ? Quelle société ?

Le gouvernement essaie de réaliser des transformations profondes de la Recherche Publique qui étaient proposées par diverses forces politiques depuis des années : embauche des chercheurs sur postes de titulaire vers 40 ans, réduction du nombre de chercheurs titulaires, remplacement des postes de titulaires par des post-docs, rémunération avec des primes attribuées par des comités ad hoc sur des critères liés aux priorités de la politique scientifique, financement des équipes sur appel d'offres avec des objectifs finalisés sur le court terme, contournement ou suppression des instances scientifiques représentatives, EPST réduits à un rôle de gestion. Le critère principal pour le financement des équipes et les promotions sera la capacité de trouver de l'argent. Cette transformation de la Recherche s'inscrit dans une transformation sociale plus globale où le nombre de fonctionnaires doit être réduit et où de nombreux services publics devraient être privatisés. Les prestations de la sécurité sociale pour la santé, le niveau des retraites doivent aussi

baisser. Il n'est plus envisagé de faire contribuer les entreprises et les revenus financiers pour maintenir le niveau des prestations. Les Français seront poussés à recourir aux assurances privées et aux fonds de pension. L'école publique est également dans le collimateur et les établissements scolaires privés se développent. Les hôpitaux manquent d'infirmières et de médecins et ils ont beaucoup de mal à répondre aux besoins. A terme, on voit se dessiner une société moins solidaire où seuls ceux qui auront les moyens de payer seront bien formés, bien soignés, auront une retraite convenable. C'est l'enjeu qui apparaît derrière la réforme des retraites et même des changements qui pointent dans la Recherche.

Le SNTRS-CGT lutte pour sa part pour une société plus solidaire, plus juste. Un tel objectif n'est pas antagoniste avec la modernité et l'efficacité comme on veut nous le faire croire. Nos adversaires veulent seulement que la répartition de la plus-value générée par l'économie du pays soit

modifiée au détriment des salariés et en faveur des entreprises et des revenus financiers.

Michel PIERRE  
Secrétaire général adjoint du SNTRS-CGT.

\*\*\*\*\*

### **Quel avenir pour la Recherche Publique ?**

Depuis la préparation du budget 2003 les attaques contre la Recherche Publique ont pris une ampleur sans précédent et traduisent dans le concret et plus rapidement les orientations mise en œuvre depuis plusieurs années. La baisse de l'effort public de recherche est régulier depuis plus de 10 ans et devient catastrophique aujourd'hui. Les annulations et les gels budgétaires ont mis les laboratoires dans une situation extrêmement difficile, ce que les personnels ont bien compris. La manifestation du 20 mars (masquée d'un point de vue médiatique par l'intervention américaine en Irak) qui se terminait devant le Ministère de la Recherche a eu une ampleur historique (7000 personnes). Les jeunes se sont sentis particulièrement visés par l'attaque contre la Recherche Publique. Ils sont souvent mal payés, ils ont beaucoup de difficultés pour obtenir un poste dans la Recherche ou l'Enseignement Supérieur et maintenant ils se demandent avec quels moyens ils pourront préparer leur DEA, leur thèse ou consolider leurs dossiers pour les concours ? D'autant que la baisse des moyens accompagne une diminution des effectifs chercheurs statutaires. 150 postes ont été supprimés en 2003 et on parle de supprimer en 2004, un poste sur 2 libéré par les départs en retraite. Il y a une volonté politique de réduire le volume de la Recherche Publique en France. Gare dans ce contexte à ceux qui travaillent pas dans les domaines prioritaires ! Cela touche en premier lieu le au CNRS le secteur des Sciences de l'Homme et de la Société qui pourrait se réduire comme une peau de chagrin. Le gouvernement actuel, comme les précédents ne veut soutenir que les équipes qui trouvent du fric comme disait Allègre. Le gouvernement ne veut plus de financement récurrent. Il veut que l'essentiel du financement soit attribué sur des projets finalisés à court terme. Le directeur de cabinet du Ministère de la Recherche le rappelle régulièrement aux organisations syndicales. Les chercheurs français ne sont pas bons ou plutôt pas assez "innovants". Traduisez : ils ne s'intéressent pas assez au commerce. La majorité parlementaire et les directions d'organismes font la course pour faire reculer la recherche . De Postel-Vinay au Comité Stratégique pour l'Innovation qui remet son rapport au gouvernement, c'est la surenchère autour des mêmes idées réactionnaires : les organismes scientifiques ne doivent plus avoir de politique scientifique. Ils doivent devenir de simples structures de gestion des murs, de l'eau, du téléphone, des salaires et des carrières. Les fonds pour le pilotage scientifique, 50% des crédits des EPST devraient être attribués à des comité ad hoc de fondations privées qui conduiraient la recherche dans chaque grand domaine. Plus d'instances scientifiques représentatives et donc plus de véritable évaluation. L'évaluation scientifique gêne beaucoup quand on veut conduire la recherche sur des critères de fric. Il vaut mieux des experts bien choisis qui travaillent dans le secret du comité ad hoc.

Les chercheurs ne seraient titularisés qu'à 40 ans et pas comme chercheurs professionnels à plein temps mais comme professeurs. Toujours les mêmes vieilles idées. J'entendais déjà ce discours en 1970. Et pour qu'ils marchent droit sans vouloir absolument faire de la science, leur rémunération devrait comprendre une forte prime quand ils se tournent vers la valorisation et les priorités. Exactement ce que le directeur général de l'INSERM essaie d'expérimenter avec les contrats d'interface.

Ce qui se passe pour la recherche rejoint la réforme des retraites et les autres projets du gouvernement. Il s'agit que toute l'organisation de la société contribue à augmenter la plus-value qui revient aux entreprises et aux revenus financiers. Pour cela il faut réduire les retraites et les faire payer au maximum par les salariés, et il faut faire le moins possible de recherche fondamentale et le plus possible de recherche qui génère de l'argent à court terme.

Le SNTRS-CGT ne veut pas de cet avenir pour la recherche. Il continuera à agir pour le développement d'une recherche publique "libre" avec des chercheurs professionnels à plein temps, pour un financement majoritairement récurrent, pour une embauche jeune, pour des carrières reconnaissant une qualification, pour une véritable évaluation scientifique des équipes et des hommes par des instances scientifiques représentatives.

Michel Pierre

### **RETRAITES : les jeunes chercheurs sont particulièrement menacés.**

On pense souvent que la retraite cela concerne "les vieux". Mais le gouvernement Raffarin nous montre que les plus menacés sont les jeunes chercheurs. En effet les chercheurs qui ont été recrutés dans les années 1970 et qui auront 65 ans dans les années 2010-2015 auront une pension quelque peu entamée car ils ont

été souvent recrutés entre 25 et 30 ans. Mais les chercheurs et les enseignant-chercheurs recrutés dans les années 1990 entre 30 et 35 ans et ceux recrutés entre 2005 et 2010 entre 35 et 40 ans se préparent de toutes petites pensions de fonctionnaires. Un recrutement à 40 ans cela signifie, si les années de cotisation nécessaires sont portées après 2008 à 42 annuités, un peu plus de 40% du dernier salaire pour un départ à 65 ans. Pour un départ à 60 ans, avec l'application d'une décote à 5% par an, cela représente 28% du dernier salaire !

Si vous avez été allocataires de recherche 2 ou 3 ans ou d'autres contrats, si vous avez été vigilants, vous aurez amélioré la situation par la validation de ces années lors de votre entrée dans la Fonction Publique, sinon, vous complèterez avec une petite somme de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC, peut-être soldée en une fois si le nombre d'années de cotisation est trop faible ! Pas réjouissant. En plus, beaucoup de jeunes sont payés avec des libéralités. Là c'est encore mieux. Ces années ne donnent aucun droit dans un système de retraites puisqu'il n'y a pas de cotisation sociale. La précarité n'a pas d'effet que sur l'entrée dans la Recherche mais aussi sur sa sortie.

Le SNTRS-CGT s'est donc résolument engagé contre la réforme Fillon-Raffarin. Et notre action ne s'arrêtera pas avec le vote de la loi Fillon. Il faut un autre système de financement que la réduction des retraites et l'augmentation des années de travail. Les employeurs et les revenus financiers doivent y participer. Cela jusqu'à présent était considéré comme normal. Ainsi les cotisations retraites sont constituées d'une part salariale et d'une part employeur (bien plus importante). Il n'est pas acceptable que les adaptations des systèmes de retraites ne soient supportées que par les salariés.

D'autre part, quelque soit l'évolution des modes de financement, il faut en finir avec les libéralités et obtenir la possibilité d'un rachat des périodes de libéralités pour la retraite. Le SNTRS a rencontré le ministère début mars pour que les libéralités soient remplacées par des contrats. Le ministère discute aujourd'hui avec les 6 plus grandes fondations caritatives pour un accord sur ce point. L'Etat prendrait une part du financement à sa charge et les contrats seraient gérés par les institutions de recherche et d'enseignement supérieur. A suivre. Pour les rachats éventuels, ils ne doivent pas être seulement à la charge des chercheurs mais aussi de l'Etat et de ceux qui attribuent les libéralités. Il faut également obtenir le droit à la validation des années de tous les contractuels dans le cadre de la Fonction Publique.

Jean-Michel Biquard.

### **Après la guerre en Irak, quelle recherche pour l'Europe !**

La guerre déclenchée contre l'Irak par la coalition Anglo-Américaine a fait l'objet de nombreux commentaires, prises de positions et manifestations de condamnation. Il est normal que devant une situation aussi tragique, en premier lieu pour le peuple irakien, l'urgence ait été de tenter d'arrêter la massacre. Cela explique que la position française ait été ressentie comme positive par nombre de ceux qui ont tenté d'empêcher la guerre. Je ne reviendrai pas dans cet article sur le caractère dictatorial du régime baasiste en Irak, régime qui a été mis en place avec le soutien actif des USA pour contrer les forces progressistes. Ce régime qui a rendu de fiers services aux USA dans la guerre contre l'Iran est aujourd'hui un obstacle aux visées de domination de l'impérialisme US dans le Moyen-Orient. Ceci étant rappelé, je voudrais en venir au sujet de cet article : les rapports entre la politique des USA de redéfinition de leur influence et la recherche. Tout indique que les efforts importants qu'ils consentent dans ce domaine n'ont pas grand chose à voir avec l'humanisme. Il s'agit essentiellement de doter les USA d'une prédominance scientifique et technologique leur donnant les moyens de force de leur politique. Par un effort de l'Etat mais aussi du complexe militaro-industriel, la recherche bénéficie de moyens qui dépassent déjà significativement ceux du reste du monde. La gestion de cette recherche de plus en plus embrigadée et militarisée entraîne des phénomènes négatifs qui ne sont pas simplement de l'ordre de la marchandisation ni de la protection de la propriété intellectuelle. Par exemple, à l'initiative de l'Etat américain de grandes revues scientifiques (Nature, Science, The Lancet...) ont accepté de s'autocensurer pour ne pas donner accès aux " Etats voyous " et aux " groupes terroristes " à des informations qui soit-disant leur permettraient de construire des armes bactériologiques et nucléaires (cf Le Monde du 19/02/03). Il s'agit d'une décision d'une immense gravité car elle débouche sur l'autocensure des scientifiques et sur un système de mise à l'index pour les récalcitrants, système qui menace tout simplement les libertés fondamentales. Dans cette perspective de renforcement du contrôle de la recherche, l'idée est maintenant lancée que les USA doivent reconquérir leur espace de recherche par un engagement plus grand des jeunes américains dans ce secteur, autrement dit ; faire en sorte que la recherche soit faite par des chercheurs américains et non des étrangers. Cela n'est peut être qu'une intention mais cela désigne comme espions potentiels les milliers de doctorants et post-doctorants étrangers qui sont la main d'oeuvre de choix de la recherche outre atlantique.

Et l'Europe dans tout cela ? Elle achève de démanteler à coup de décisions politiques et budgétaires les institutions publiques seules garantes d'une vision démocratique de la recherche. L'Europe en finalisant de manière caricaturale sa recherche se met de fait à la remorque des USA. S'il peut y avoir à un moment donné des conflits d'intérêts et de perception des événements, pour autant la voie choisie est bien celle d'un alignement et d'une soumission à l'impérialisme dominant. Pour ouvrir une

perspective différente et nouvelle l'Europe et ses Etats doivent au contraire s'appuyer sur une conception de service public sur une recherche pour la connaissance et le développement humain de tous. Il y va de nos libertés et de notre avenir.

Michel Gruselle.

\*\*\*\*\*

### Tribune : le nucléaire pour le futur.

#### Peut-on se passer du nucléaire ?

Les idées développées ci-dessous ne constituent pas une position du syndicat. Elles n'engagent que l'auteur et servent essentiellement à exhiber des questions auxquelles il faudra répondre, et à proposer des réflexions autour du nucléaire.

La place que doit prendre le nucléaire dans la production d'énergie est controversée depuis longtemps. Bien qu'aucun débat public n'ait réellement été lancé, on assiste sur ce sujet à des prises de décisions fermes motivées avant tout par des concessions politiques: arrêt de Superphénix, déclaration d'abandon du nucléaire en Allemagne, etc... Plus proches de nous, au CNRS, certains scientifiques comme H. Reeves considèrent que le nucléaire a fait son temps et devra être relayé par les énergies renouvelables. Cette opinion est d'ailleurs largement partagée dans la direction du programme "Environnement" du CNRS. Pour juger de la validité éventuelle de telles positions il faut se référer à quelques chiffres, car c'est seulement à partir de données quantitatives qu'on peut apprécier si les économies d'énergie ou le développement des énergies renouvelables permettraient de se passer du nucléaire. Comme on le verra, la vraie question n'est pas "Comment sortir du nucléaire ?" mais "Quel nucléaire pour le futur ?".

La production mondiale d'énergie, dont 14% sous forme d'électricité (38% dans les pays développés) est aujourd'hui de 10 Gtep (milliards de tonnes équivalent pétrole) dont 7% seulement proviennent du nucléaire et 74% du charbon et des hydrocarbures. Compte tenu de l'accroissement prévisible de la population et de l'accroissement de la demande énergétique dans les pays en voie de développement de l'ordre de 5 à 10% par an, on s'attend à un doublement de la consommation énergétique d'ici à 2050. Même si des économies d'énergie sont possibles dans les pays développés (beaucoup ont déjà été mises en œuvre...) cette évolution sera difficilement ralentie. Or la concentration des gaz à effet de serre, gaz carbonique notamment, atteint un niveau inégalé. Si rien n'est fait cette concentration sera à la fin du siècle 2,3 fois sa valeur actuelle, et si on maintient les rejets au niveau actuel le facteur vaut tout de même 1,6 (2 fois la valeur préindustrielle). Par

ailleurs à l'échelle du demi-siècle le coût des hydrocarbures est appelé à croître en raison de la raréfaction des sites d'extraction facile. Par exemple le coût du baril extrait de la Mer du Nord est 20 fois plus élevé que celui d'Arabie Saoudite, dont les réserves se comptent en quelques décennies (d'où les motivations de la politique américaine...). L'impératif de réduction des émissions de gaz à effet de serre conduit à ce que ces 10 Gtep supplémentaires soient couverts par les énergies renouvelables et éventuellement le nucléaire. En fait on voit mal comment les énergies renouvelables pourraient en prendre une fraction majoritaire. Pour prendre un exemple concret: le remplacement par l'éolien de 20 réacteurs nucléaires français (sur les 57) nécessiterait le déploiement de 10000 éoliennes parmi les plus puissantes sur une bande de 1 km sur toutes les côtes. Et encore ce remplacement ne serait réel que si on bénéficiait d'un mode de stockage, c'est à dire d'une infrastructure basée sur l'hydrogène pour restituer de l'énergie en absence de vent. L'exemple du Danemark est d'ailleurs édifiant: après avoir renoncé au nucléaire et investi de manière volontariste dans l'éolien il est le champion européen du taux d'émission de gaz carbonique par habitant. Des exemples pris sur le solaire (eau chaude et photovoltaïque) donnent des conclusions similaires. Quant aux aspects économiques ils sont évidemment largement en faveur du nucléaire.

En fait l'intérêt essentiel des énergies renouvelables n'est pas dans l'impossible remplacement du nucléaire, mais dans les économies sur les combustibles fossiles et l'accès à l'énergie et l'électricité pour des territoires non câblés, en particulier dans des pays en voie de développement. Le renouvelable ne se pose donc pas, contrairement à une idée commune, en concurrent du nucléaire. Au contraire le développement durable ne sera possible que par un développement soutenu et volontariste de ces deux types d'énergie.

#### Quel nucléaire pour le futur ?

Restent alors les problèmes liés à cette forme d'énergie: sûreté et déchets. Il est vrai que la catastrophe de Tchernobyl a jeté plus que le doute sur la sûreté des réacteurs. Pourtant elle résulte avant tout des violations des procédures normales sur un réacteur intrinsèquement peu sûr, à tel point qu'il s'agit plus d'une catastrophe soviétique que nucléaire. On sait faire aujourd'hui des réacteurs

très sûrs avec des procédures de conception et d'exploitation qui sont sans équivalent dans d'autres secteurs.

Les déchets restent cependant l'aspect le plus difficile à gérer compte tenu de leur longévité. Là encore les chiffres sont utiles. Chaque année dans le monde les réacteurs produisent 9000 tonnes de combustibles usés (1500t en France), qui sont entreposés en attendant un enfouissement profond. Seule la France a mis en place une politique de retraitement pour récupérer le plutonium pour alimenter les surgénérateurs tels que Superphenix, aujourd'hui arrêté et sans successeur. Dans ce cas les déchets sont extraits du combustible et pour la France, on produit par exemple 60 tonnes (200 m<sup>3</sup>) de verres de haute activité (hors plutonium) par an. Deux constatations s'imposent : compte tenu des volumes, le stockage en l'état des combustibles usés n'est envisageable que si le nucléaire est en extinction, et d'autre part les déchets gardent leur nocivité sur des centaines de milliers d'années. De plus, il est illusoire de penser qu'on pourrait réduire la toxicité des déchets déjà générés tout en sortant du nucléaire. Dans le cas d'un nucléaire en expansion par contre il faudra impérativement retraiter, recycler les déchets de longue période dans des réacteurs sûrs pour ne stocker que des produits à nocivité limitée en temps (300 à 500 ans), exploiter au maximum les ressources (surgénération ou régénération), mettre en œuvre des filières moins polluantes (thorium).

Ces points sont l'objet d'études impulsées par la loi Bataille promulguée en 1991 et où les acteurs sont le CEA, le CNRS, Framatome et EDF, coordonnés au sein de 4 GDR qui jouent un rôle positif d'analyse, d'évaluation et d'orientation. Les axes s'articulent avec des initiatives européennes et américaines. Ces objectifs constituent une future révolution dans le nucléaire et appellent des efforts sans doute comparables à ceux qui avaient été développés dans les années 1960 avant qu'une standardisation industrielle intervienne. De nombreuses options ou combinaisons de solutions sont possibles et les systèmes du futur seront très différents des réacteurs actuels. Ces alternatives doivent être examinées attentivement au regard des critères évoqués plus haut, et elles appellent des études sur beaucoup d'aspects : simulation,

physique des réacteurs, matériaux, chimie, économie, etc...

Compte tenu des enjeux peut-on considérer comme normal qu'un organisme tel que le CEA se limite à certaines lignes en laissant de côté des options pourtant prometteuses : les réacteurs hybrides par exemple dont le potentiel d'incinération est notoire même s'il faut résoudre des problèmes ardues sur les matériaux ou les combustibles ? Pourquoi la filière thorium est-elle mise de côté ? Elle constitue pourtant un combustible d'avenir prometteur puisque capable de générer des gains supérieurs à 1000 pour la toxicité des déchets à moyen et long terme, et de plus autorisant le déploiement rapide des réacteurs tout en limitant fortement les inventaires en matière fissile. La question qui se pose donc est : le CEA doit-il se comporter comme un organisme industriel pour des systèmes visant un marché à une ou deux décennies, ou comme un organisme de recherche visant des stratégies possibles à plus long terme ? Le CEA devrait sans doute assumer plus ce dernier rôle en particulier en partageant certaines des options étudiées au CNRS. Le CNRS est directement impliqué dans ces études, essentiellement au travers de l'IN2P3 et de la chimie. On se rend compte d'ailleurs aujourd'hui que certaines disciplines indispensables à ces recherches, comme la radiochimie, font cruellement défaut après avoir été faiblement soutenues depuis une vingtaine d'années. La programmation de la recherche fondamentale a visiblement des limites. Ceci étant un programme "Energie" a été mis en place. Il est clair qu'à côté des énergies renouvelables, le nucléaire devrait y tenir une plus grande place. Plus généralement ce programme devrait s'appuyer sur la nature multidisciplinaire du CNRS pour proposer une analyse plus globale des problèmes énergétiques associant les aspects de physique, de chimie, de matériaux, d'économie, d'acceptabilité sociale, etc... Il devrait surtout, au lieu de se cantonner à un rôle de lisibilité extérieure, jouer un rôle de proposition dans les stratégies possibles à l'usage des décideurs. A défaut, d'autres le feront (et le font déjà) et le CNRS se limitera alors à la réponse aux appels d'offre.

L Tassan-Got

\*\*\*\*\*

#### **Le scandale de SAFIR**

A force de pétitionner, les personnels de l'Inserm avaient réussi à faire évoluer le système de commande. D'un système lourd totalement rigide et inadapté, nous étions arrivés avec Achat 3 à un système techniquement abouti, souple grâce aux dérogations aux règles des marchés. Cela ne pouvait durer. Pour la direction, "l'Inserm en était au Moyen Age informatique !" Il fallait moderniser tout cela.

Déjà, en 2002, nous avons goûté aux joies d'EVA. La direction avait d'abord traité avec mépris le mécontentement des utilisateurs puis avait fini par en reconnaître les dysfonctionnements, promettant son amélioration pour 2003. Ce que nous constatons effectivement malgré quelques imperfections.

SAFIr (acronyme de Système Automatisé des Finances de l'Inserm) allait être la référence en matière de gestion informatique pour les autres EPST ! Près de six mois après le démarrage, c'est encore le bide. Le système est d'une lenteur désespérante, opaque, particulièrement complexe pour les gestionnaires. Pour la direction tout baigne, ce ne sont que des problèmes de mise en route qui vont à terme disparaître. De qui se moque-t-on ? Le système sous dimensionné, incapable d'assurer l'ensemble des requêtes, a été provisoirement restreint aux gestionnaires. En outre, il n'est pas capable d'assurer la gestion des missions. Conséquence, nous devons tout avancer : inscription, voyage, séjour... Or SAPHIr ce n'est pas que les commandes, c'est l'ensemble de la gestion de l'Inserm. Que se passera-t-il quand les autres modules de gestion (salaires, comptabilité, etc...) seront livrés ?

Contrairement à Achat 3, EVA comme SAFIr ont été en totalité élaborés à l'extérieur. Achat 3 a été élaboré conjointement par l'Inserm et par la société Cosmos Bay spécialisée dans les liaisons clients-serveurs. EVA et SAPHIr ont été développés par des sociétés (respectivement ATOS et SOPRA) adaptant des progiciels aux entreprises. Pour EVA, comme pour SAPHIr, les informaticiens de l'Inserm n'ont pas eu leur mot à dire ! Leur rôle s'est réduit à la mise en place d'un système sur lequel ils n'ont aucune prise.

Combien l'Inserm a-t-il dépensé auprès de la société SOPRA pour SAPHIr ? Au moins 5 millions d'€, selon nos informations, EVA quant à lui a coûté au moins 200000 €.

L'informatique de C Bréchet et de H Douchin, c'est avant tout une informatique de gestion pour la direction. SAFIr a été conçu pour transférer une partie du travail de gestion assurée par les ADR sur les gestionnaires des laboratoires. L'informatique outil de travail des laboratoires, ce n'est pas leur préoccupation. " On a donné Internet aux laboratoires, qu'ils se débrouillent sur leur site " ! Les informaticiens n'ont pas leur place sur les sites, ils sont trop près des personnels et de leurs préoccupations, ils doivent être au siège et dans les ADR à servir la Direction. Mais les réticences sont grandes pour faire un travail dans lequel les compétences professionnelles doivent s'effacer devant la subordination hiérarchique. Pour les surmonter la direction fait des efforts (primes,...).

Ce fiasco de SAFIr n'est-il pas la conséquence d'une organisation de l'Inserm, où tout est externalisé au détriment des services internes ? Voilà à quoi aboutit une gestion conceptualisée par un petit cénacle de décideurs au mépris des personnels et de leurs intérêts. Les systèmes informatiques de l'Institut ne peuvent pas être conçus uniquement par des sociétés en niant les compétences des informaticiens de l'Institut. Cette politique a abouti au départ du siège de bon nombre d'informaticiens compétents. La DSI se retrouve chargée de tâches disproportionnées par rapport au manque de moyens et de compétences. L'Inserm non seulement n'est plus en mesure de suivre et de contrôler les outils informatiques élaborés en externe, mais est en fait sous la coupe des entreprises aux dimensions européennes comme SOPRA ou ATOS. Alors que l'informatisation est censée apporter une plus grande efficacité de gestion, celle mise en place par le DG et son secrétaire général nous empêche de travailler !

Ca suffit ! Nous en avons assez d'être méprisés ! Nous en avons assez de la désorganisation de l'INSERM. Nous voulons travailler !

Gilles Mercier et Michel Pierre

\*\*\*\*\*

### **Le conseil stratégique pour l'innovation (CSI)**

Ce Conseil, qui a été apparemment mis en place par le précédent gouvernement, est chargé de conseiller le gouvernement en matière d'innovation et de lui faire des propositions pour développer l'innovation dans la recherche publique. Le CSI propose (article récent dans le Figaro) d'attribuer une partie des crédits des EPST à une série de fondations qui récupéreront aussi des donations qui donneront lieu à des déductions fiscales. Ces fonds "privés et privatisés" seraient attribués par des Comités ad hoc suite à appel d'offres finalisés. Les EPST et leurs Instances Scientifiques représentatives seraient encore plus marginalisés. Les titularisations des chercheurs ne devraient pas intervenir avant l'âge de 40 ans. Ce serait une titularisation comme professeur (exit les chercheurs professionnels). Après la thèse, il y aurait des bourses post-doc puis un statut d'Assistant entre 30 et 40 ans. Vive la précarité. Chercheurs, vous devrez obéir au pouvoir et aux mandarins. Quand à votre rémunération, elle dépendra de moins en moins de votre qualification mais de votre capacité à venir sur des sujets "innovants" et à trouver de l'argent pour vos projets. Dans ce cas vous aurez des primes substantielles, comme les contrats d'interface à l'INSERM, qui ne connaissent pourtant pas un grand succès (25 en 2002 et 20 en 2003 au lieu des centaines promis).

On pourrait penser que ces propositions viennent des fondamentalistes de l'UMP. Même pas. La vice présidente du CSI est G Berger, directrice générale du CNRS. De plus le CSI comprend C Bréchet le directeur général de l'INSERM, le directeur général de l'Anvar, le directeur du département des Sciences de la Vie,...et bien d'autres responsables d'organismes à côté de représentants du monde économique. Le CSI fait miroiter un doublement des crédits pour accompagner ces réformes. Peut on encore faire confiance à ces liquidateurs de la liberté de la recherche?

\*\*\*\*\*

## **POUR LES JEUNES SCIENTIFIQUES, L'HEURE EST A L'ACTION COLLECTIVE**

Les récentes coupes dans le financement de la recherche publique suscitent mécontentement et inquiétude dans les laboratoires d'autant que, depuis au moins une décennie, les gouvernements successifs en France ont mené une politique de déclin de la recherche. Cette politique touche les chercheurs et les ITA qu'ils soient statutaires ou non statutaires. Tous sont concernés par l'insuffisance des financements et des rémunérations, les mauvaises conditions de travail, le pilotage vers le transfert et des priorités thématiques qui sont, pour l'essentiel, imposées à la communauté scientifique.

La recherche publique n'est pas confrontée à une simple politique d'austérité. L'objectif fondamental est de soumettre la recherche publique à la stratégie des entreprises. Pour cela, le gouvernement veut d'abord réduire le nombre de fonctionnaires d'État, comme il le fait dans d'autres champs du Secteur Public : les précaires sont plus flexibles. Il s'efforce également, comme le voulaient déjà les gouvernements précédents, de transformer les chercheurs scientifiques en chercheurs de "fric" en les amenant à se tourner vers des programmes finalisés, français ou européens (ces derniers sont entièrement dévolus au transfert conformément au Traité de Maastricht), ainsi que vers les fondations privées et les entreprises. Cette pression s'exerce déjà sur les jeunes scientifiques. Ainsi, alors que le nombre d'allocations de recherche du Ministère stagne depuis 10 ans, les conventions de thèse avec les industriels (CIFRE...) et les CDD financés par des programmes finalisés ont augmenté sensiblement. Dans le même sens, les stages de 4 à 6 mois en entreprises deviendraient obligatoires pour les doctorants. Le gouvernement projette aussi de remodeler les systèmes de rémunération des personnels avec des compléments de salaires ou des primes liés à des priorités. Les jeunes scientifiques sont clairement confrontés, comme les statutaires, à cette politique.

### **L'entrée dans la recherche est peu attractive**

Le niveau de rémunération et la précarité de l'emploi des jeunes scientifiques donnent une image négative de la recherche. Le système de recherche pourra-t-il garder suffisamment de jeunes pour ne pas perdre les savoirs et les savoirs-faire que leur ont transmis les chercheurs expérimentés ces dernières années? Le système de recherche sera-t-il assez attractif pour intégrer les plus dynamiques et les plus compétents d'entre eux ?

Les doctorants, 5 à 9 années après leur bac, se destinent aux métiers de la recherche (chercheurs et ingénieurs pour le public et le privé, enseignant-chercheurs) en préparant une thèse. Leur rémunération, de l'ordre du SMIC, est associée à une protection sociale quand ils sont allocataires de recherche du Ministère, mais sans protection sociale quand ils "bénéficient" d'une libéralité (pas de contrat et employeur non défini). Les libéralités, versées par des fondations, des associations ou des écoles dépendantes d'un ministère ou d'une université, correspondent le plus souvent à un travail clandestin caché derrière un statut d'étudiant. Certains doctorants, surtout dans le secteur des Sciences de l'Homme et de la Société, ne sont même pas rémunérés. De même, les post-docs et de nombreux jeunes ingénieurs sont payés parfois sur des CDD et souvent aussi par des libéralités.

### **Recrutement tardif et réduction des postes dans les organismes de recherche**

Les perspectives professionnelles des jeunes scientifiques sont décourageantes. La plupart des jeunes sont conduits à concourir la première fois pour un poste dans les organismes de recherche et les Universités (à l'exception des mathématiques et d'une partie de la physique) après 1 ou 2 post-docs soit entre 30 et 35 ans. La concurrence est sévère au recrutement. Des docteurs, notamment les femmes, sont conduits à accepter un déclassement en se présentant à des concours de niveau ingénieurs d'études, voire assistant-ingénieurs. Le gouvernement et des scientifiques "bien en cour" proposent de recruter les chercheurs entre 35 et 40 ans. Le Directeur Général de l'INSERM, par exemple, prend les devants avec le changement de proportion CR1/CR2 ; la direction du CNRS pousse à un recrutement plus tardif. Dans les universités, la fusion des grades MC2-MC1 va dans le même sens. Les chercheurs ne seraient pas mûrs avant 35 ans ! Les jeunes doivent être flexibles.

Dans de telles conditions, qui va accepter de s'engager dans la recherche publique à l'avenir ? Il vaut mieux aller vers des carrières commerciales ! D'autant que les mêmes personnes préconisent que les rémunérations des chercheurs soient individualisées, sur projets. L'allongement annoncé des durées de cotisation pour la retraite

ajoute à la dissuasion. Une embauche entre 35 et 40 ans avec des difficultés de validation des années de contractuels et même l'absence de prise en compte des libéralités (pas de cotisations) aboutiront à de toutes petites pensions ( ou à travailler bien au delà de 65 ans).

Dans de nombreux organismes de recherche publique les effectifs statutaires baissent depuis plusieurs années. En 2003, les effectifs statutaires globaux ont diminué de 150 dont 137 pour le seul CNRS. Pour 2004, les hypothèses de construction du budget de l'Etat se fondent sur une réduction du nombre des fonctionnaires y compris dans la recherche. Or les embauches dans le secteur privé sont faibles dans une période marquée par de sérieuses difficultés économiques et d'importantes restructurations (pharmacie, électronique, informatique...).

#### Une action collective est nécessaire

La "débrouille individuelle" ne suffit plus. La protestation collective est une nécessité. L'activité intéressante des associations de doctorants centrée sur les informations de bourses, de congrès... est insuffisante. L'action des doctorants, post-doc, etc... doit atteindre un niveau supérieur exprimant des exigences de salaires, de garanties contractuelles, de développement de l'emploi scientifique dans la recherche publique et les entreprises. Cette action exige de s'organiser dans la durée. Seuls les syndicats peuvent construire une telle démarche.

#### Le SNTRS-CGT fait les propositions suivantes :

- **Un statut de salarié de la recherche pour tous les post DEA (ou équivalents) :** salaire de 2000<sup>E</sup>/ mois pour les doctorants avec une progression de salaires pour les post-doc, les garanties sociales (santé, retraite, chômage), l'hygiène et la sécurité, les droits professionnels (publications, congrès, séminaires, brevets...) comme pour les chercheurs statutaires, la représentation dans les conseils de labos et les instances appropriées des organismes...
- **La reconnaissance de la thèse** dans les conventions collectives et les statuts,
- **La fin du système des libéralités,**
- **Le recrutement juste après la thèse** dans les EPST et les Établissements d'Enseignement Supérieur,
- **L'utilisation de tous les postes libérés par les départs en retraite et création de postes (chercheurs, ingénieurs, enseignant-chercheurs) pour répondre aux besoins,**
- **L'augmentation des crédits récurrents** pour permettre une autonomie de la recherche fondamentale.

Les jeunes scientifiques doivent se rassembler pour définir eux-mêmes collectivement une plate-forme revendicative. Le SNTRS-CGT est prêt à les aider à s'organiser. Des Collectifs CGT de jeunes scientifiques peuvent se mettre en place sur tous les sites de recherche. Nous pensons que cette démarche n'est pas en contradiction avec un choix de syndicalisation. Ils sont les bienvenus au SNTRS-CGT.

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATIFS**

**CHERCHEURS**

**INGENIEURS**

**TECHNICIENS**

**THESARDS**

**REJOIGNEZ UN SYNDICAT**

*Intercatégoriel*

*Indépendant*

*Démocratique*

*Unitaire*

**J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T**

NOM :

Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo ou service :

Tél.:

Fax:

Courrier Electronique :

SNTRS-CGT : 7, rue Guy Môquet - Tél. : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr